

18 novembre 2015

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 17 février 2015: «Fan zone des Vernets et nuisances».**

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 février 2015. La commission, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, a étudié cette pétition lors des séances des 13 avril et 11 mai 2015. La rapporteuse remercie chaleureusement M. François Courvoisier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 13 avril 2015

Audition de M. Henrique Ventura et de M^{mes} Dominique Legast Anor, Maria Pia Costis, Rose Jaccoud et Chiara Gambacorti, représentants des pétitionnaires

M^{me} Costis relate l'historique des faits ayant suscité la pétition. Le comité de l'Association des habitants des Acacias a été sollicité par M^{me} Jaccoud en juin 2014, car les nuisances sonores liées à la Fan zone des Vernets, se prolongeant tard dans la nuit, devenaient insupportables.

L'association a alors immédiatement écrit une lettre ouverte à l'attention de MM. Kanaan et Barazzone, ainsi qu'aux deux organisateurs de la manifestation, M. Kupferschmid, de l'agence DPO SA, et M. Hohl, de la société New Events Production SA. Les deux organisateurs n'ont jamais répondu à leur courrier, tandis que M. Barazzone leur a indiqué que cette problématique concernait davantage le département de M. Kanaan, tout en déplorant les nuisances auxquelles ils faisaient face.

Elle explique ensuite que M. Kanaan leur a répondu qu'il étudiait des pistes de réflexion, afin de concilier l'organisation d'une manifestation d'une telle ampleur avec les besoins et désirs légitimes des habitants. L'association a alors demandé quelles étaient ces pistes de réflexion, mais n'a pas reçu de réponse. Elle fait part de son inquiétude en soulignant que, du 10 juin au 10 juillet 2016, aura lieu l'Eurofoot et que l'association désire connaître les conclusions de ces réflexions.

M^{me} Jaccoud avait également écrit à M. Barazzone pour lui faire part de ses doléances, précisant qu'elle a reçu des lettres similaires de la part de MM. Barazzone et Kanaan.

M^{me} Costis ajoute qu'un grand nombre d'habitants se sont plaints du fait que, durant toute la durée de la manifestation, ils ne pouvaient plus garer leur voiture, les places de parc le long de l'Arve ayant été supprimées. Au terme de son historique, elle indique que l'association demande qu'il n'y ait plus de manifestation de cette ampleur dans une zone habitée, car les pétitionnaires se disent solidaires avec les autres personnes qui pourraient être exposées elles aussi à de telles nuisances.

M^{me} Gambacorti précise que cette manifestation a lieu aux Vernets depuis 2008, tous les deux ans, et qu'un effet de saturation se fait sentir. Elle estime qu'il faudrait envisager d'autres endroits pour organiser cette manifestation.

M^{me} Legast Anor ajoute que l'association ne lutte pas contre le football ou l'existence d'une Fan zone, mais contre l'implantation d'une telle manifestation aussi près des habitations. Elle suggère, à titre d'exemple, de l'implanter au stade de la Praille, qui se situe dans une zone moins habitée.

M^{me} Jaccoud souligne que ce n'était pas tellement durant les matches que le bruit était présent, mais principalement après ceux-ci. Elle explique que les nuisances sonores provenaient surtout de concerts organisés lorsque les matches étaient terminés. Elle indique avoir appelé à plusieurs reprises la police pour se plaindre du bruit, et que celle-ci lui a signifié qu'elle ne pouvait pas agir car la manifestation avait été autorisée par la Ville de Genève.

Elle s'interroge sur le fait que la Ville, qui a autorisé la manifestation, ait également autorisé de telles nuisances, et souligne qu'il était impossible de dormir, même avec des fenêtres avec double vitrage fermées. Elle précise que le bruit était amplifié par la caserne, qui faisait office de caisse de résonance.

M^{me} Jaccoud indique enfin avoir dressé une liste de tous les moments où le bruit était insupportable, mais aussi de tous les moments agréables, depuis le 11 juin jusqu'à la fin de la manifestation. Elle transmettra cette liste à la commission.

M^{me} Gambacorti précise que, durant toute la durée de la manifestation, dès 18h, il était nécessaire de fermer les fenêtres car, même lorsque le bruit était supportable, il était impossible de s'entendre parler, téléphoner ou de regarder la télévision. La situation était particulièrement problématique pour les enfants, qui se couchent à 20h.

M. Ventura explique que le son voyageant, les nuisances sonores de la Fan zone se propageaient jusqu'au parc des Acacias, et faisaient écho contre les immeubles. De plus, cette manifestation s'accompagnait d'incivilités de la part

de personnes alcoolisées, qui arrachaient les rétroviseurs des voitures ou faisaient du bruit dans le parc à la fin des matches. En outre, le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA ou ex-SPBR) aurait dû poser des sondes pour mesurer le bruit aux abords de la Fan zone, comme il l'avait fait lorsque l'Eurofoot avait eu lieu à Genève en 2008.

Enfin, il estime que cette manifestation pourrait se tenir au stade de la Praille ou au stade du Bout-du-Monde, qui sont plus à l'écart des habitations.

Questions aux pétitionnaires

Dans leurs lettres respectives, les pétitionnaires ont-ils inclus leurs propositions de déplacer la Fan zone au stade de la Praille?

M. Ventura répond par l'affirmative mais on lui a répondu qu'il était impossible d'organiser une telle manifestation au stade de la Praille, afin de préserver la pelouse, cependant il estime que, lorsque des concerts sont organisés dans ce stade, la pelouse est de toute façon écrasée.

Des personnes, dans l'entourage des pétitionnaires, ont-elles souhaité déménager suite à ces nuisances sonores?

M^{me} Jaccoud explique qu'il n'est pas possible de déménager, vu la situation actuelle du marché du logement genevois.

M^{me} Gambacorti précise qu'elle habite un logement social, et qu'elle ne peut pas déménager facilement.

Une commissaire indique ne pas avoir de question à poser, mais signifie aux pétitionnaires que la commission les a entendus, et qu'elle fera au mieux, dans les limites de ses compétences, pour agir.

Discussion et vote éventuel

Propositions d'auditions

Un commissaire Vert demande l'audition de M. Kanaan.

Un commissaire socialiste estime l'audition de M. Kanaan pertinente, car l'expérience de l'organisation de manifestations au stade du Bout-du-Monde s'est révélée être un échec à la fois populaire, commercial et financier. Mettre un tel événement hors de la ville a des conséquences en termes d'animation et de recettes. Par ailleurs, si la pelouse du stade de la Praille peut tenir nonante minutes avec 22 joueurs, il n'en va pas de même durant trente jours d'affilée avec des dizaines de milliers de personnes. Il estime ainsi que toute une série de contraintes poussent l'organisation d'un tel événement soit sur la plaine de Plainpalais, soit

aux Vernets, et s'interroge sur les possibilités de répartir les nuisances entre ces deux sites. Enfin, il serait intéressant d'interroger M. Kanaan au sujet de l'organisation de concerts à la fin des matches, qu'il juge peu respectueux des riverains.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe se rallie à la demande d'audition de M. Kanaan.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque qu'il n'est pas nécessaire, dans le traitement de la pétition, de prendre en compte des considérations telles que la préservation de la pelouse du stade de la Praille, car la vraie question posée par la pétition est de savoir si la Ville de Genève peut organiser des manifestations bruyantes durant plusieurs jours d'affilée, et ainsi exiger des riverains qu'ils endurent des nuisances sonores sur de longues durées.

Un commissaire socialiste pense que la question de savoir où doit se dérouler une telle manifestation présuppose une volonté de l'organiser. Il rappelle que l'organisation de telles manifestations populaires permettait à la Ville et à l'Etat de Genève de justifier la pression croissante exercée sur les bistrots et les terrasses, qui, avant l'organisation de manifestations comme la Fan zone, organisaient eux-mêmes des retransmissions, générant ainsi des nuisances sonores dans chaque quartier, sans qu'il puisse y avoir d'encadrement adéquat.

Une commissaire d'Ensemble à gauche indique rejoindre l'avis de la commissaire du Parti démocrate-chrétien.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que la fête américaine, qui se déroulait par le passé au stade du Bout-du-Monde, attirait beaucoup de personnes. Elle estime qu'il y a peut-être ainsi un travail de communication à faire si la Fan zone devait s'organiser sur ce site à l'avenir. En outre, elle souligne avoir été choquée par la conclusion de la pétition, qui demande la suppression de toute manifestation dans les zones habitées, et la trouve très excessive.

Vote sur l'audition de M. Kanaan

L'audition de M. Sami Kanaan est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 11 mai 2015

Audition de M. Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

M. Kanaan dit que la création de Fan zones de cette ampleur date de l'Euro-foot 2008, lorsque la Suisse avait organisé la compétition avec l'Autriche. Les

raisons qui poussent la Ville de Genève à organiser ce type de manifestations sont l'envie légitime et la véritable demande de la population de passer une soirée agréable à regarder ensemble des matches majeurs de football. Ces Fan zones sont organisées lors des Coupes du monde de football et des Eurofoot, soit tous les deux ans.

A l'époque, lorsque la Suisse a organisé l'Eurofoot, MM. Maudet et Tornare ont estimé qu'il valait mieux organiser une seule grande Fan zone dans un seul lieu, plutôt que de laisser s'installer de multiples petites Fan zones à travers toute la ville. De nombreux bistrots souhaitaient retransmettre les matches sur leurs terrasses, ce qui aurait généré des nuisances sur l'ensemble du territoire. Le Conseil administratif a alors estimé qu'il était préférable de concentrer l'événement en un seul endroit, ce qui permet une meilleure gestion et un meilleur contrôle de la situation, et donc moins de nuisances en tout.

La question du lieu s'est ensuite posée. Le choix de l'emplacement se fait à partir de paramètres techniques, comprenant la dimension du lieu et son accessibilité. La Fan zone de l'Eurofoot 2008 avait été organisée sur la plaine de Plainpalais, et, en appui, au stade du Bout-du-Monde. Le site du Bout-du-Monde avait été peu fréquenté, car il n'est pas facilement accessible. La manifestation sur le site de Plainpalais avait généré des nuisances importantes pour les riverains.

Le choix s'est alors porté sur le parking des Vernets, qui a été préféré notamment parce qu'il s'agit d'un lieu plus accessible que le Bout-du-Monde et comprenant moins d'habitations à proximité immédiate que le site de Plainpalais. En ville de Genève, il n'y a que très peu d'espaces disponibles, d'une certaine taille et répondant aux différents paramètres techniques, qui pourraient accueillir les Fan zones. En outre, se référant aux requêtes de la pétition sous revue, il précise qu'il n'est pas possible d'organiser une Fan zone dans un lieu non habité, à la campagne, pour des raisons d'accessibilité. Il souligne que les Vernets sont paradoxalement l'un des endroits de la ville où il y a le moins d'habitations à proximité immédiate.

Le choix du lieu n'émane pas du Service des sports mais d'une décision du Conseil administratif, pilotée par lui-même et M. Barazzzone, en collaboration avec les services cantonaux concernés (police, Scm et SABRA). Le choix de l'emplacement est réévalué lors de chaque manifestation, et les Vernets ne sont pas choisis par routine. Le choix des Vernets ne s'est pas fait parce qu'il s'agit d'un centre sportif, et la Fan zone ne fait pas partie des tâches opérationnelles du Service des sports. Celui-ci est, au contraire, impacté négativement, car la manifestation nécessite de fermer le parking durant un mois, et tous les soirs, un employé du service doit être présent.

M. Kanaan indique ensuite avoir tenté, fin 2013, suite aux plaintes émises par les riverains des Vernets lors des éditions précédentes, de convaincre le Ser-

vette FC d'organiser la Fan zone au stade de la Praille, celui-ci étant en charge de l'exploitation du stade. Toutefois, le Servette FC ne s'étant pas engagé fermement à organiser l'événement, la Ville de Genève a finalement organisé l'édition 2014 aux Vernets. Il était en effet préférable d'organiser une Fan zone aux Vernets en 2014, plutôt que de ne pas en organiser du tout, option qui aurait eu pour effet de multiplier les retransmissions des matches partout dans la ville.

La Ville de Genève ne subventionne pas les organisateurs de la Fan zone; elle procède à un appel d'offres puis se contente de mettre à disposition l'espace public. En 2012, la Ville avait demandé une redevance d'environ 30 000 francs aux organisateurs, somme qu'elle n'a d'ailleurs jamais perçue suite à la faillite de ces derniers. Pour l'édition 2014, les exigences envers les organisateurs ont été augmentées sur deux points centraux: la sécurité et la propreté. Les organisateurs avaient ainsi l'obligation de nettoyer non seulement la place elle-même, mais également les pourtours. Pour pouvoir rentabiliser l'opération et faire face à ces frais de sécurité et de nettoyage, les organisateurs ont dû exploiter tous les soirs, même lorsqu'il n'y avait pas de matches. Ainsi, des concerts ou des soirées musicales étaient organisés hors des périodes de matches. Toutefois les règlements concernant le bruit ont quasiment toujours été respectés. Il ajoute enfin qu'en raison du décalage horaire avec le Brésil, pays dans lequel était organisée la Coupe du monde 2014, certains matches étaient retransmis tard le soir. La Ville et le Canton ont donc négocié, soir par soir, les dérogations pour pouvoir diffuser certains matches après minuit, et deux soirées se sont ainsi prolongées au-delà de minuit.

Enfin, parmi les offres reçues pour l'organisation de la Fan zone 2014, l'une d'entre elles proposait de mettre l'écran non pas contre la patinoire, mais face à celle-ci, de manière à ne pas diffuser le bruit en direction des habitations. Si cette offre n'a pas pu être retenue pour d'autres raisons, il indique toutefois garder cette idée pour les éditions à venir.

En conclusion, un des enjeux pour l'édition 2016 sera de pouvoir terminer les soirées plus tôt qu'en 2014, mais la problématique économique se posera et il s'agira de peser les intérêts en présence. L'option du Bout-du-Monde sera envisagée, mais celle-ci comporte, en plus des désavantages d'accessibilité, des désavantages sportifs, puisque les installations devront être fermées sur une longue période. Il ajoute enfin que le site de Plainpalais n'est plus envisagé en raison des nuisances engendrées.

M^{me} Bonvin dit que les soirs où des dépassements de normes sonores ont été enregistrés sont les soirs de matches et non les soirs de concerts. Ces dépassements ont été minimes et le SABRA a effectué des mesures du niveau sonore tous les soirs.

Questions

Se référant à la problématique des soirées musicales organisées hors période de match, un commissaire souhaite connaître les plans financiers de la manifestation pour pouvoir évaluer le coût politique des nuisances engendrées.

M. Kanaan fournira à la commission tous les éléments en sa possession.

Un commissaire a un proche qui habite au quai des Vernets, juste à côté du site de la Fan zone. Le bruit y est vraiment insupportable. Il demande à M. Kanaan de faire son possible pour organiser la Fan zone 2016 au Bout-du-Monde.

M. Kanaan répond que, dans ce cas, les milieux sportifs se plaindront de la fermeture prolongée de leurs installations sportives et la pesée d'intérêts est délicate et compliquée. Néanmoins toutes les options seront réexaminées.

Le Conseil administratif a-t-il le pouvoir d'organiser la Fan zone au stade de la Praille?

M. Kanaan répond que non, car le stade de Genève est entre les mains d'une fondation, dans laquelle les Villes de Genève et de Lancy ainsi que le Canton sont représentés. Jusqu'à récemment, le Servette FC avait un contrat exclusif concernant l'exploitation du stade, qui est actuellement en train d'être renégocié.

M^{me} Bonvin ajoute que la fondation a repris l'exploitation du stade, et c'est avec celle-ci qu'il faudrait éventuellement négocier, pour l'organisation de la Fan zone de 2016.

M. Kanaan dit que le stade est une solution potentielle, car il y a moins d'habitants à proximité, mais il y a des immeubles et un hôtel de l'autre côté des voies CFF, à proximité immédiate, qui pourraient être impactés. Le stade est une option sérieuse et la moins mauvaise des solutions.

Le parc des Eaux-Vives a-t-il été envisagé?

M^{me} Bonvin répond qu'il est pratiquement impossible d'organiser une manifestation au parc des Eaux-Vives. De plus, par rapport à la Coupe du monde 2014, qui s'était déroulée au Brésil, les horaires de l'Eurofoot seront plus adaptés. Les matches se dérouleront à 16 h, 18 h et 20 h, ce qui signifie qu'ils seront terminés au plus tard à 23 h. A titre de comparaison, lors de la Coupe du monde au Brésil, certains matches débutaient à 23 h.

Vu que les normes du SABRA ont été largement dépassées à certaines heures, est-ce qu'il serait possible d'installer des panneaux d'absorption phonique autour du site de la Fan zone, afin de diminuer les nuisances sonores?

Il n'est pas souhaitable d'acheter des équipements pour une Fan zone qui a lieu tous les deux ans. Le SABRA a surveillé de très près les normes légales,

et les rares dépassements qui ont été relevés étaient minimes. En passant, M. Kanaan suggère à la commission de procéder à l'audition du SABRA, qui pourra répondre avec davantage de précision sur toutes les questions liées au bruit. Enfin, il estime que la moins mauvaise solution serait de pouvoir organiser la Fan zone au stade de la Praille.

Ne vaudrait-il pas mieux créer plusieurs Fan zones de plus petite taille, plutôt que de centraliser toutes les nuisances en un seul lieu?

Si la taille de la Fan zone était diminuée, les nuisances sonores ne diminueraient pas pour autant. En se retrouvant avec plusieurs petites Fan zones, les nuisances sonores seraient ainsi multipliées à travers toute la ville, et la commission aurait à traiter davantage de pétitions sur le sujet.

Est-il vraiment nécessaire d'organiser des Fan zones?

M. Kanaan répond que ce n'est pas une obligation, mais ensuite, rien n'empêche quiconque de faire une demande de manifestation sur le domaine public.

M^{me} Bonvin ajoute que, du fait qu'une Fan zone était organisée, le Canton a interdit toute télévision sur le domaine public, sur toutes les terrasses.

Une commissaire se dit interpellée par le fait que l'on fasse une pesée d'intérêts, alors que l'un des paramètres consiste à admettre qu'un groupe d'habitants soit exposé durant un mois à d'importantes nuisances sonores. Le Conseil administratif admet-il ainsi que l'on puisse sans autre empêcher des habitants, fussent-ils minoritaires, de dormir durant quatre semaines?

M. Kanaan dit que ces propos doivent être relativisés car la Fan zone n'empêchait pas les gens de dormir. Le bruit du trafic est bien plus nuisible pour la santé des habitants, même s'ils ne le réalisent pas, que le bruit d'une Fan zone. Toutefois, la perception du bruit d'une Fan zone est différente, notamment du fait de son caractère exceptionnel, raison pour laquelle il estime qu'il serait intéressant pour la commission d'auditionner le SABRA.

Le bruit cessait à minuit, ce qui est certes tard, mais il ne durait toutefois pas toute la nuit. Le Conseil administratif de l'époque avait jugé plus opportun de concentrer toutes les nuisances dans un seul endroit plutôt que de voir des petites Fan zones proliférer un peu partout. Enfin une dernière option serait de faire le choix politique d'interdire toute Fan zone quelle qu'elle soit, afin d'éviter que qui que ce soit subisse des nuisances, mais il trouve cette voie excessive.

Est-il possible d'organiser la Fan zone au bord du lac, à l'emplacement du Village tropical?

Ce lieu est totalement inadéquat, car il est trop petit, à moins de fermer la route, ce qui n'est pas envisageable. Les voisins du lieu sont également très actifs

quand il s'agit d'adresser des pétitions. Il est impossible, en milieu urbain, d'avoir un lieu qui n'impacte aucun habitant.

La Ville de Genève entrerait-elle en matière pour subventionner l'événement, si celui-ci se déroulait au stade de la Praille?

Non.

Une commissaire qui habite à proximité des Vernets a constaté que le niveau sonore de la Fan zone était particulièrement élevé et demande pourquoi le volume sonore n'a pas été baissé.

M. Kanaan répond que le bruit était conforme aux normes, mais qu'il faudrait questionner le SABRA pour davantage de détails.

M^{me} Bonvin ajoute qu'au cours de cinq soirées les normes ont été dépassées, mais faiblement.

L'organisation de la Fan zone au stade de la Praille ne poserait-elle pas un problème au niveau de la pelouse, qui serait piétinée durant un mois?

M^{me} Bonvin répond que les Coupes du monde et l'Eurofoot ont lieu en juin, et les travaux d'entretien en juillet. Ainsi, le piétinement de la pelouse ne poserait aucun problème à cette période.

Quel type de population fréquente la Fan zone?

M. Kanaan répond que, d'un point de vue sociologique et générationnel, la population qui fréquente la Fan zone est très diversifiée. L'ambiance était très bon enfant, et il n'y a eu que très peu de problèmes de sécurité.

M^{me} Bonvin dit qu'il y avait beaucoup d'enfants, que l'ambiance était très festive. Au niveau du bilan sanitaire, très peu de personnes ont dû être hospitalisées. La seule soirée qui a été un peu difficile était celle du match Suisse-France, à cause d'une affluence trop élevée. Toutefois la police avait très bien géré la situation.

A combien s'élève le déficit des organisateurs?

Le déficit s'élève à plusieurs centaines de milliers de francs.

Comment les autres villes organisent-elles leurs Fan zones, notamment en Allemagne ou à Bâle?

M^{me} Bonvin répond que la France est plus «totalitaire» dans sa manière de gérer les Fan zones. En Allemagne, généralement, les Fan zones ne posent aucun problème car dans les pays qui vont loin dans la compétition, la tolérance est plus élevée; tous les gens du quartier vont également voir les matches à la Fan zone.

Lorsque l'équipe du pays est éliminée, la fréquentation des Fan zones baisse drastiquement. En Suisse, le problème est différent car l'équipe suisse ne va jamais très loin dans les compétitions et les gens vont voir les matches d'autres équipes. La tolérance aux nuisances est ainsi plus faible. Bâle, à la différence de Genève, a une véritable culture sportive et festive.

Comment les Fan zones des autres villes s'en sortent-elles financièrement?

M^{me} Bonvin répond que celles-ci sont souvent subventionnées par les collectivités publiques.

M. Kanaan ajoute que, effectivement, si la Ville de Genève subventionnait la Fan zone, les organisateurs n'auraient plus besoin d'organiser des soirées musicales pour couvrir leurs frais.

M^{me} Bonvin dit qu'à Bâle, la Fan zone est organisée par la Migros. A Genève, plus aucun privé ne souhaite subventionner un événement sportif depuis la faillite du Servette FC, qui a amené M. Maus devant le Tribunal pour qu'il paie des dettes qu'il n'avait pas créées, simplement parce qu'il avait sponsorisé le club. De manière générale, cet événement a fortement refroidi les sponsors dans le milieu sportif genevois.

Serait-il possible d'avoir plusieurs petites Fan zones et d'en organiser sur les plages, soit aux Bains des Pâquis et à Genève-Plage?

M. Kanaan répond qu'il n'y a pas d'endroit qui ne dérange personne en ville de Genève. Multiplier les Fan zones ne diminuera pas le bruit par Fan zone et multipliera les nuisances.

M^{me} Bonvin répond que concernant les sites de Genève-Plage et des Bains des Pâquis, il n'y a pas de voies de fuite, ce qui pose des problèmes de sécurité en cas d'évacuation.

En cas d'impossibilité d'organiser la Fan zone au stade de la Praille, serait-il envisageable, par égard pour la santé des riverains, que la municipalité impose un cadre pour pouvoir contenir les horaires et stopper les activités à la fin des matches?

M. Kanaan répond que la question de savoir si la Ville de Genève doit prendre un rôle plus important est une discussion politique intéressante qui devrait avoir lieu. Le Conseil administratif était favorable à ce qu'une Fan zone soit organisée, à condition qu'elle ne coûte rien à la Ville.

Discussion et votes

La présidente demande aux commissaires si les éléments dont ils disposent sont suffisants pour procéder à un vote sur la pétition sous revue.

Un commissaire socialiste estime que la commission a fait le tour du sujet par rapport aux auditions mais souhaite, par principe, attendre les documents financiers demandés à M. Kanaan.

Une commissaire du Parti libéral-radical considère que ces documents ne changeront pas la décision de la commission, et estime qu'il est possible de procéder au vote immédiatement.

Un commissaire Vert abonde dans ce sens.

Un commissaire socialiste explique que les pétitionnaires n'étaient pas contre la retransmission des matches, mais étaient principalement opposés à l'organisation des concerts. Il serait ainsi intéressant de vérifier si ces concerts sont indispensables à la tenue de la manifestation et permettent bien d'équilibrer le plan financier des organisateurs.

Vote sur le fait de voter immédiatement sur la pétition

L'entrée en matière est acceptée par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (S) et 1 abstention (MCG).

Vote sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif

Le renvoi de la pétition P-334 est accepté par 11 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (S) et 1 abstention (MCG).

Annexe: pétition P-334

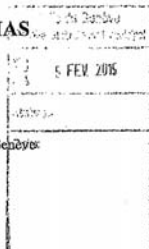


P-334

ASSOCIATION DES HABITANTS DES ACACIAS

RECOMMANDÉE

Monsieur Olivier Baud
Président
Conseil municipal de la Ville de Genève
Rue de la Croix Rouge 4
1204 Genève



Les Acacias, 3 février 2015

Pétition concernant la Fan Zone des Vernets

Monsieur le Conseiller municipal,

Les Fan Zones régulièrement organisées sur l'esplanade des Vernets pour les grandes compétitions internationales de football occasionnent, pendant des périodes prolongées, de nombreuses nuisances pour les habitants du quartier, tout particulièrement (mais pas uniquement) ceux du quai des Vernets, du début de la route des Acacias et de la rue du Grand-Bureau. Suite à plusieurs échanges de correspondance avec Monsieur Sami Kanaan, notre comité a organisé une pétition pour permettre aux habitants concernés de faire entendre leur voix. Estimant que d'autres emplacements sont envisageables, nous demandons que des manifestations aussi importantes et prolongées ne soient plus organisées dans une zone habitée.

Une pétition identique est adressée aujourd'hui au Grand Conseil du Canton de Genève.

En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller municipal, nos salutations distinguées.

Pour le comité de l'AHA
Henrique Ventura
Président

Annexe: 17 feuillets munis de 155 signatures originales



Association des Habitants des Acacias

PÉTITION

AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE AU GRAND CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

En 2010, 2012 et 2014 la FAN ZONE organisée à l'occasion des compétitions internationales de football a exposé les personnes habitant à proximité des Vernets à des nuisances qui dépassent les limites du tolérable, tout particulièrement en ce qui concerne le bruit.

Les matchs de football, et par conséquent l'activité de la Fan Zone, se déroulent sur plusieurs semaines. Au bruit produit par les fans de foot, il faut encore ajouter les animations musicales et autres concerts, avec des basses ou des aigus insupportables. Et pour finir, les sorties de groupe, généralement alcoolisées, avec nuisances (vomissements, tapage) et déprédations sur la voie publique – parc des Acacias et rues – et même dans certaines cours d'immeuble. Aux réclamations des habitants, les autorités répondent que tous les règlements applicables ont été respectés. Ces mesures étant manifestement insuffisantes pour assurer une qualité de vie décente aux habitants du quartier, nous demandons par la signature de cette pétition que de tels événements prolongés ne soient plus jamais organisés à l'intérieur ou à proximité immédiate d'une zone d'habitation. Nous vous remercions d'accorder un traitement prioritaire à notre demande.

A retourner jusqu'au 20.12. 2014 à: Association des Habitants des Acacias,
c/o Henrique Ventura, 23 rue Caroline, 1227 Les Acacias

2014_09_29